

FICHE DE POSTE n° 16 bis

poste enseignant ressource départemental ou enseignante ressource départementale

**élèves allophones nouvellement arrivés – EFIV - EANA – UPE2A
scolarisation des enfants de familles itinérantes et du voyage - EFIV
Se référer aux fiches 15 et 16**

Définition du poste :

Cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription au titre de son secteur d'intervention, et sous celle de l'IEN ASH en charge des dossiers EFIV et EANA.

Il est donc conduit à travailler en collaboration avec les équipes EFIV et EANA pilotées par l'IEN ASH. Il assure un lien étroit avec les enseignants ressources UPE2A - EANA et EFIV d'Onet le Château et de Rodez parfois relais de l'IEN sur les deux dossiers au vu de leur proximité géographique.

Il collabore étroitement avec les équipes enseignantes, le coordonnateur REP mais aussi les IEN et PERDIR (pour les EFIV) ainsi que les partenaires notamment de l'éducation prioritaire et politique de la ville.

Il dispose de compétences importantes en matière de différenciation pédagogique car il s'adresse souvent à un public en grande difficulté scolaire du fait de leurs parcours non linéaires. Par son expertise pédagogique il soutient la scolarisation et propose des conseils, ressources et outils spécifiques aux équipes enseignantes. Il peut co-intervenir au sein de la classe.

Auprès du public EANA, le professeur des écoles enseigne le « français langue de scolarisation ».

Les enseignants exerçant sur ces postes interviennent dans les écoles accueillant des nouveaux arrivants et des EFIV en fonction des besoins recensés et des priorités définies avec l'IEN-ASH en charge du dossier.

Spécificité : Cet emploi est fractionné de la manière suivante :

poste à l'école J. Macé DECAZEVILLE

0.50 EFIV – 0.50 EANA/UPE2A

Ce poste comprend des déplacements dans les écoles de la circonscription Aveyron 5 accueillant les enfants du voyage et/ou nouvellement arrivés

L'enseignant exerçant sur ce poste sera amené à intervenir dans les écoles de la circonscription de Decazeville accueillant ces deux types de publics en fonction des besoins recensés et des priorités définies avec l'IEN-ASH en charge des dossiers.

Mobilité obligatoire.

Conditions d'accès :

Priorité 1 : enseignant possédant la certification complémentaire ou un diplôme national de master en français langue étrangère ou langue seconde - nomination à titre définitif

Priorité 2 : enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification - nomination à titre provisoire

Mode d'accès :

Commission - barème

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron (DIPEM 2)
ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contacts :

IEN circonscription Aveyron 5 : ien-aveyron5@ac-toulouse.fr

ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr



Pour plus de détail sur l'enseignement auprès de ces publics, se référer aux fiches n°15 et n°16